



AVENANT

**AU PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION
(2008-2012)**

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DU NIGER**

ET

**LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

POUR LA PERIODE 2013 - 2015

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la revue du deuxième Programme Indicatif de Coopération 2008-2012, et en vue de consolider les excellentes relations de coopération entre les deux pays, il s'est tenu à Luxembourg le 4 décembre 2012, la septième Session de la Commission de Partenariat relative à la Coopération au développement entre la République du Niger et le Grand-Duché de Luxembourg.

Au cours de cette Session, la présentation générale de l'état des lieux de la mise en œuvre du PIC 2008-2012 et la présentation des constats de la Revue à mi-parcours du PIC a entre autres permis de relever un certain nombre d'éléments tels que le retard pris dans la mise en œuvre des projets et programmes au Niger, l'identification de l'année 2015 comme une période charnière pour la coopération entre le Niger et le Luxembourg, ainsi que les perspectives d'avenir 2013-2015.

Suite à ces constats, les parties ont décidé d'une extension du PIC II de trois ans jusqu'en fin 2015 ainsi que de l'allocation d'une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros pour les années 2013-2015.

2. OBJET DE L'AVENANT AU PIC II

Suite à la décision en faveur d'une extension du PIC jusqu'à fin 2015 entérinée lors de la septième Commission de Partenariat, et considérant la volonté d'alignement de la Coopération luxembourgeoise sur les stratégies et politiques nationales (notamment le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 et l'Initiative des 3N), et dans un esprit de coordination et de division du travail avec les autres partenaires techniques et financiers, des domaines auxquels pourront être affectés les fonds additionnels ont déjà été retenus par les parties :

- i) l'extension géographique des appuis à l'éducation de base à tous les départements de la Région de Dosso dans le cadre du programme NIG/019 (3,7 millions d'euros);
- ii) la coopération déléguée avec un autre bailleur de fonds actif dans ces régions pour les appuis au développement agricole et ou hydraulique dans le contexte de l'appui à l'ISN à Diffa et Zinder (2 millions d'euros) ;
- iii) l'appui aux renforcements des capacités des autorités de Dosso dans la gestion de la chaîne des dépenses publiques au sein des services financiers déconcentrés de l'Etat, ainsi que dans le contrôle des marchés publics et le contrôle financier (0,5 millions d'euros).

Il est à noter que par ailleurs, la Commission de Partenariat a recommandé que la Coopération luxembourgeoise, la direction Générale des Relations Bilatérales-la Direction Europe du MAE du Niger et les Ministères techniques concernés amorcent d'ores et déjà les discussions pour aboutir le plus rapidement à une évaluation d'autres requêtes liées à l'Initiative des 3N pour arriver à l'identification précise des appuis à financer dans ce domaine, sur le reste du montant de la rallonge budgétaire accordée dans le cadre de l'extension du PIC.

Fait à Luxembourg le 04/12/2012 en (02) exemplaires originaux en langue française, les deux textes faisant également foi.

**Pour le Gouvernement de la République
du Niger**

Son Excellence Monsieur **Mohamed BAZOUM**
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires
Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration
Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

**Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg**

Son Excellence Madame Marie-Josée JACOBS
Ministre de la Coopération et de l'Action
Humanitaire